

Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite

**RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU
BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
(7991)**

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Nom du programme (code) :	Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991)
Nombre de crédits et cycle d'études :	120 crédits, premier cycle
Grade :	Bachelier en éducation
Unité de rattachement :	Module des sciences de l'éducation

2. PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'évaluation du programme de Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991) a été réalisée en conformité avec les dispositions de la *Politique institutionnelle d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAT. Cette politique prévoit une évaluation interne par un comité formé par le module ou le comité de programme et suivie d'une évaluation externe, le tout complété par l'avis du comité des pairs agissant à titre de comité institutionnel, avis soumis à la commission des études pour adoption.

2.1 Évaluation interne

Le comité s'est réuni à quelques reprises lors des années 2014 à 2017 et réunissait les personnes suivantes :

Tableau 1
Composition du comité d'évaluation interne

Professeur :	Bernard Harvey
Étudiante au programme :	Jordane Blanchette
Diplômée du programme :	Janiphée Guimond
Chargée de cours :	Martine Banville
Membre socioéconomique :	Stéphanie Dorval, directrice de l'école primaire de Granada, CSRN
Observateurs :	Brayen Lachance Martin Villemure

2.1.1 Collecte des données et taux de réponse

Collecte des données statistiques

Les données statistiques utilisées pour l'évaluation des programmes à l'UQAT sur des indicateurs comme les admissions, inscriptions, durée des études et diplomation proviennent de la Direction de la recherche institutionnelle (DRI) de l'Université du Québec, sous la forme d'une trousse d'évaluation de programme.

Collecte de données quantitatives et qualitatives

De plus, des sondages auprès des personnes diplômées, des étudiantes et des étudiants, des membres du corps enseignant et des entreprises et organismes employeurs ont permis d'évaluer la perception des personnes impliquées quant à l'atteinte des objectifs ou compétences visés, et à l'adéquation du programme face à l'emploi. Chaque questionnaire était composé de questions fermées (partie quantitative) et de questions ouvertes (partie qualitative).

Les populations suivantes ont été sollicitées pour participer à une enquête électronique :

- étudiantes et étudiants actifs;
- diplômées et diplômés;
- professeures, professeurs, personnes chargées de cours et superviseuses de stage;
- enseignantes-associées et enseignants-associés;
- employeuses et employeurs.

Taux de réponse

Le tableau qui suit présente le nombre de réponses aux questionnaires reçues par rapport au nombre de questionnaires envoyés, ainsi que le taux de réponse qui en résulte. Les seuils de réponse ont été déterminés en lien avec les pratiques d'évaluation périodique des programmes et les seuils statistiques permettant l'établissement de profils de cohortes utilisés dans le réseau de l'Université du Québec.

Tableau 2
Taux de réponse aux questionnaires

Population	Nombre total de personnes sondées (n)	Nombre de personnes répondantes final	Taux
Étudiantes et étudiants	223	61	29,5 %
Diplômées et diplômés	160	20	12,5 %
Membres du corps enseignant	118	25	21,1 %
Enseignantes et enseignants associées	126	21	16,6 %
Représentantes et représentants des milieux d'emploi	60	12	20 %

Compte tenu du faible taux de diplômées et diplômés ayant participé à l'enquête électronique, nous avons tenu un groupe de discussion avec huit personnes diplômées du BÉPEP des 10 dernières années afin d'enrichir et de croiser les données recueillies avec le questionnaire d'enquête.

Le groupe de discussion s'est tenu en avril 2015. Un compte-rendu des propos tenus et recommandations des personnes diplômées a été utilisé afin de formuler les commentaires des diplômées et diplômés. Le questionnaire du groupe de discussion est présenté en annexe.

La personne responsable du programme à l'UQAT et le coordonnateur aux programmes se sont ensuite partagé l'analyse des résultats des enquêtes menées auprès des étudiantes et étudiants, diplômées et diplômés, professeures et professeurs et employeuses et employeurs, ainsi que la

rédaction de la présente section du rapport qui porte sur l'offre du programme à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

2.2 Organisme d'agrément à titre d'avis des experts externes

Comme le prévoient la *Politique institutionnelle d'évaluation périodique des programmes* et le *Guide d'application de la politique de la CREPUQ relative à l'évaluation périodique des programmes existants* : « Les rapports produits par les organismes d'agrément externes peuvent tenir lieu de rapport d'évaluation, en totalité ou en partie, dans la mesure où ils satisfont aux exigences de la présente politique. ¹ » Ainsi, comme le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) avait transmis un rapport à la suite de sa visite en novembre 2012, ce rapport a été utilisé à titre d'avis d'experts externes. Voici les principales sources de données sur lesquelles le CAPFE s'est appuyé pour formuler ses recommandations concernant les programmes de Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (BEPEP), Baccalauréat en enseignement secondaire (BES), Baccalauréat en enseignement de l'anglais, langue seconde (BEALS) et Baccalauréat en enseignement professionnel (BEP) de l'UQAT :

- le bilan d'évaluation des programmes de formation à l'enseignement, préparé par l'université;
- le suivi fait après la visite du CAPFE en 2006 et en fonction des conditions établies dans l'acte d'agrément des programmes;
- l'information qu'il a recueillie auprès des différentes actrices et acteurs rencontrés lors de son passage à Rouyn-Noranda les 27, 28 et 29 novembre 2012 (étudiantes et étudiants, diplômées et diplômés, professeures et professeurs, chargées et chargés de cours et partenaires du milieu scolaire).

2.3 Comité des pairs

Le comité des pairs était composé des personnes suivantes : monsieur Patrice LeBlanc, doyen à la gestion académique et aux études; madame Sylvie Cardinal, professeure au Département des sciences de la santé, monsieur Louis Imbeau, professeur à l'Institut de recherche sur les forêts et monsieur Martin Villemure, coordonnateur aux programmes.

Les membres du comité ont pris connaissance de l'ensemble du dossier d'évaluation. Le comité s'est réuni le 28 février 2018 pour disposer des rapports et avis suivants :

- le rapport d'évaluation interne du Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (BEPEP) (7991) (juin 2021);
- Le rapport de la visite du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) (janvier 2013);
- la résolution du conseil du Modules des sciences de l'éducation;
- la résolution de l'assemblée départementale.

¹ CRÉPUQ, Mai 2004. *Guide d'application de la politique de la CREPUQ relative à l'évaluation périodique des programmes existants*, p. 11.

2.3.1 Avis du comité des pairs

Le comité des pairs a recommandé à la commission des études de :

- Recevoir le rapport d'autoévaluation du programme de Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (BÉPEP) (7991) présenté par le Module des sciences de l'éducation;
- Maintenir le Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire à l'intérieur de la programmation de l'UQAT et de demander au Module des sciences de l'éducation d'entreprendre immédiatement le processus de révision de ce programme conformément aux recommandations qui suivent :

RECOMMANDATION 1 : De manière à mieux outiller les étudiants du BÉPEP en matière de planification et d'évaluation des apprentissages, que soient revus les contenus et la structuration du cours EDU2361 *Planification et évaluation des apprentissages*.

RECOMMANDATION 2 : Que l'offre de cours soit revue, afin d'éliminer des redondances, de retrancher certains cours (arts plastiques) et d'explorer la possibilité d'ajouter des cours portant sur des thématiques explorées de manière marginale (l'éducation préscolaire) ou encore peu explorées dans la structure actuelle du programme, de manière à favoriser, chez les étudiants, le développement des compétences professionnelles liées aux interventions auprès des élèves en difficulté (EHDA, différenciation pédagogique), à la gestion de classe, à la recherche en éducation (les fondements de l'éducation, l'interdisciplinarité à l'école primaire, la méthodologie de la recherche en éducation) et à la culture (la sociologie, l'art dramatique, la littérature et l'histoire, etc.). Que la thématique de l'insertion professionnelle soit également traitée dans un ou plusieurs cours du programme.

RECOMMANDATION 3 : Que la structure du stage I soit révisée de la manière suivante afin de favoriser une intégration plus fructueuse des étudiants en milieu scolaire : 7 lundis d'observation et une semaine intensive de présence en milieu scolaire incluant 2 jours de prise en charge du groupe-classe.

RECOMMANDATION 4 : Que la structure du stage III soit révisée de la manière suivante : 6 semaines consécutives à la session d'automne III de la formation afin de favoriser un développement accru des compétences professionnelles dans un contexte intensif.

RECOMMANDATION 5 : Que l'ensemble des intervenants du programme poursuivent leurs efforts afin d'accroître, chez les étudiants, le niveau de maîtrise de la compétence professionnelle no 2, liée à la communication orale et écrite. À cet effet, que l'on revoie la place de l'analyse de la langue et des connaissances sur la langue orale et écrite à travers l'ensemble des cours du programme.

RECOMMANDATION 6 : Que les outils et les modalités de travail soient clarifiés au sein des équipes pédagogiques de stage, afin que tous les intervenants aient une vision partagée du processus d'évaluation des stagiaires.

RECOMMANDATION 7 : Que le processus de sélection des enseignants associés soit révisé afin de favoriser un accompagnement accru des stagiaires.

RECOMMANDATION 8 : Qu'une meilleure articulation théorie-pratique soit effectuée dans l'ensemble des cours du programme de formation du BÉPEP.

RECOMMANDATION 9 : Que soient renforcés les moyens de concertation existant entre les différents acteurs engagés dans le processus de formation à l'enseignement au BÉPEP (professeurs, chargés de cours, enseignants associés et directions d'établissement) afin d'accroître la cohérence de l'approche-programme.

RECOMMANDATION 10 : Que soit mise sur pied une Table de travail UQAT-Commissions scolaires, dont le mandat consisterait à dresser un état des lieux dans le domaine de la formation à l'enseignement en région, d'identifier les besoins et les défis qui émergent de la réalité des écoles d'aujourd'hui et de proposer des actions prioritaires à mettre en œuvre.

RECOMMANDATION 11 : Que les conditions d'admission au programme fassent l'objet d'une réflexion par les instances concernées.

2.4 Avis de la commission des études

Le dossier d'évaluation du programme a été présenté aux membres de la commission des études de l'UQAT à la réunion du 22 mars 2018.

La commission des études a entériné les recommandations du comité des pairs et mandaté le conseil de module des sciences de l'éducation pour déposer le dossier de révision du Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (BÉPEP) (7991) au cours de l'année universitaire 2018-2019 en vue d'une implantation à l'automne 2019.